

Renforcement du réseau  
d'électricité

Le Conseil municipal

à la lettre de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle en date du 19 mars 1963 et informant M. le Maire que dans le but d'accélérer les travaux de renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique dans la Commune, la Commission spéciale du Conseil général a retenu le projet de la Commune pour une estimation de 100 000 F (1<sup>ère</sup> phase)

Le financement en sera assuré de la façon suivante :

- Participation du département = 65%

- " " E.D.F. = 20%

- " " Commune = 15%

Le Conseil municipal accepte les conditions proposées, décide d'entreprendre les travaux de renforcement du réseau de distribution électrique et autorise son maire à traiter à ce sujet.